

Lettre de nos aïeux N° 16

Le Hessois Nicolas Mangin, 23 ans, est censé avoir rédigé la lettre N°16, tout comme il a peut-être écrit la lettre N°15. Les deux missives auraient été adressées à son ancien maître d'école, Monsieur Verdet, qui se serait retiré à Vintrange auprès de son frère, le curé Louis Verdet.

Les événements qui se déroulèrent le 1^{er} août 1789 à Haute-Seille, tout petit hameau qui existe toujours aujourd'hui, sur la route qui mène de Cirey vers Blâmont, ont été relatés dans un procès-verbal déposé au greffe du bailliage royal de Lunéville. Le manuscrit, rédigé le « onzième jour du mois d'août mil sept cent quatre vingt neuf, en la maison abbatiale de haute-seille, huit heures du matin » par le greffier du Conseiller du Roi chargé de l'enquête est conservé aux Archives Départementales de la Meurthe à Nancy.

De nombreuses indications sur cette période de l'histoire de France sont données en préambule de la lettre N°15. S'y référer pour une bonne compréhension de la suite !

Les émeutes populaires en 1789

(dans « La grande Révolution dans l'arrondissement de Sarrebourg » / L. BOUR)

« Depuis plusieurs années, le peuple français avait été travaillé par des meneurs qui sapèrent les fondements de l'autorité. Les grands événements arrivés à Paris en juillet 1789 donnèrent le signal de l'émancipation. La prise de la Bastille, où l'on avait délivré quatre faussaires, deux fous et un débauché sadique, n'avait été qu'un fait factieux, mais elle était bientôt regardée comme une victoire sur le despotisme. Elle était le symbole du renversement de toute autorité. Les esprits qui s'étaient contenus jusque là s'enflammèrent, et la population fut saisie de la fièvre révolutionnaire. L'effervescence populaire fut augmentée par de fausses nouvelles, des bruits alarmants qui surexcitèrent les passions au plus haut degré. Les meneurs s'emparèrent de cet état d'esprit des habitants et, à tous ceux qui avaient à se plaindre, promettaient l'âge d'or où l'on ne payerait plus d'impôt, plus de dîme, où toutes les corvées et servitudes imposées par les seigneurs seraient abolies. L'irritation contre l'Ancien régime, Ferme générale, gabelle, foraine, dîme, et autres taxes augmenta ; même les plus calmes perdirent patience. Il en résulta en France et particulièrement dans l'Est une conflagration générale qui était d'autant plus dangereuse que la famine menaçait le pays. Démoralisé comme il était, le peuple, désireux de détruire tout vestige de la féodalité pour ne plus payer d'impôt, brûla dans certaines localités les châteaux et les monastères, et dévasta les forêts, poussé par le désir de vengeance.

Des troubles sérieux éclatèrent à Nancy, Metz et Strasbourg. Les nouvelles qui venaient de Paris et des autres provinces françaises, à la fin de juillet 89, encouragèrent les perturbateurs qui prirent de l'audace. Il y eut dans le pays de Sarrebourg des émeutes, des révoltes, des actes de violence qui eurent de graves conséquences.

Les premières émeutes eurent lieu après la prise de la Bastille qui se déroula à Paris le 14 juillet. Elles furent principalement dirigées contre les employés de la Ferme aux postes de Lorquin, Sarrebourg et Quatre-Vents (bureau établi dès 1751, pour la perception de 30 sols exigés pour chaque livre de tabac étranger introduit dans le pays). Dans l'effervescence populaire, les gens chassèrent les employés de leurs bureaux en les injuriant, en maltraitèrent quelques-uns et dévastèrent leurs maisons. Une émeute populaire d'une grande envergure éclata à Lixheim, fin juillet et début août. L'auteur moral des troubles était Ricatte, lieutenant général du bailliage.

Le mouvement populaire le plus important fut celui de Haute-Seille. L'abbaye portant ce nom devait être une des premières victimes de la rage révolutionnaire. Le 1^{er} jour du mois d'août 1789, sur un mot d'ordre, 300 à 400 hommes de Biberkirch, Troisfontaines, Hartzviller, Hermelange, Niderhoff et Tanconville se dirigèrent vers l'abbaye de Haute-Seille pour la piller. Armés de fusils, de haches et de bâtons, ils

étaient conduits par les habitants de Hesse, et furent rejoints plus tard, dans la cour du monastère, par plusieurs habitants de Cirey, Bertrambois et Lafrimbolle.

Appelé au secours, un détachement de carabiniers de Lunéville arriva le lendemain, 2 août, et rétablit l'ordre. Les auteurs de ce brigandage furent punis, mais les dégâts dans les archives de la maison religieuse étaient irréparables. »

Lettre de nos aïeux N° 16

Le lendemain de l'Assomption de l' an 1789 , 16 août

Môssieu le maître d'école Verdet,

Comme j' ai pàs de nouvelles de vous depuis que j' vous ai envoyé ma lette à la Saint Jean Batisse dernier, je viens de nouveau vers vous pour vous d' mander de m' fère savoir si tout va toujours bien comme vous voulez. J' me dis que vous avez p' tête chopé une maladie. Avec les temps qui courent, yaurait rien d' étonnant. On manche pàs à sa faim tous les jours, nous- zaïtes⁽¹⁾, et je pense bien que c' est pareil pour vous, Môssieu le maître d'école. Envoyez - moi jusse quéques mots pour me rassurer.

En même temps, j' m' en vas vous dire les dernières nouvelles de chez nous. La m'man nous a quittés au soir d' la Saint Marguerite⁽²⁾. C' est une délivrance pour elle, peussqu' elle s' a pu levée depuis son attaque, qu' elle a eu l' avant veille des Rameaux. Pensez ouâr, elle a pourtant été au lit quate mois de rang⁽³⁾ sans mette le pied par terre. Paix à son âme ! Le p'pâ va bien, mais i' s' a fait mal au dos en tombant dans la forêt d' Abrèche l' ôte de fois qu' on avait été aux brimbelles⁽⁴⁾, et depuis ça a tourné en rumâtisse. J' souffre la misère quand ya changement de temps. Il est deu'nu sec comme une trique, mais on n' engraisse pàs les cochons avec l' eau clère, namm⁽⁵⁾. Pissqu' on a pu grand chose à s' mette sous la dent, on pése pàs lourd, c'est moi qui vous l' dit. J' ai des fois les boyaux qui me grouillent dans l' ventre tell' ment que j' ai faim ! Au jour d' aujord' hui, i' fait pu bon uife, alleye ! Le Joseph Mangin qu' est mon cousin germain, vous savez, sui qui s' a marié en même temps que moi, même qu' i' n' avait pàs 16 ans le jour des noces, eh beng, sa Marie Thérèse, elle est dans la fôsse⁽⁶⁾ depuis la s' mène dernière. Qué pitié, Môssieu Verdet, une bâcelle⁽⁷⁾ qui venait tout jusse d' avoir ses 15 ans. Elle est morte en couches, et c' est maint' nant la tante Jeanne et le nonon⁽⁸⁾ Colas qui vont s' occuper du p' tit anche qu' elle a mis au monde. J' l' ont app' lé Louis comme note bon roi. Et leur Joseph, il a pu que ses yeux pour pleurer.

Et pis, Môssieu Verdet, faut qu' j' vous dise deux mots sur ma Thérèse à moi, qui m' cause du souci à en perte les trois ch' veux que j' ai encore sur le caillou. J' suis presque sûr qu' ê fait les yeux doux au Laurent Seingry qu' est le sergent de police. Et lui, le vrai - là ⁽⁹⁾, i' paraît qu' c' en est un qui ouvre vite sa braïlotte⁽¹⁰⁾. J' les ai vus fère des messes basses bien des fois, et encore pàs plus tard que hier quand on rentrait d' la procession d' la Sainte Vierche. Et dire que ça fait tout jusse deux mois qu' on s' a mariés ! Quand j' vois les âties⁽¹¹⁾ qu' ê fait d' vant c' couillon d' sergent-là, et qu' ê tord son ki comme une z' oie qui va au muguet, j' me dis qu' j' m' en vas bientôt porter des cornes, et pàs des p' tites, va . La Thérèse, ê m' dit que j' suis maboule et que j' f' rais mieux d' lui fère un peu plus de chmoutsses⁽¹²⁾ à elle, au lieu de râminer dans ma tête et de raconter des fiâffes.⁽¹³⁾

Note curé Dom Mouzet n' a pas d' nouvelles de l' abbé Colson, le curé d' Nitting, qui siège à la Constituante de Versailles. Mais on s' tient au courant des affères du royaume par les colporteurs qui passent par Hesse de temps à aute. Yen avait un l' ôte de fois qu' avait tout un saint fusquin⁽¹⁴⁾ dans sa hotte à bretelles. J' nous a sorti une gazette qu' il avait cachée tout dans l' fond, oussqu' i' yavait écrit que les gens d' Paris avaient pris la Bastille le 14 juillet. Nous z' aûtes de Hesse, ça nous a donné des idées, l' histoire - là. On s' a dit qu' l' Abbé de Haute-Seille, i' nous avait réduits à la misère pour mener la belle vie à Blâmont ou à Nancy. Qui c' est qui trîme du matin au soir les jours de corvée pour semer le blé d' la réserve du seigneur, pour le sarcler et le scier ? Qui c' est qui fauche les foins et les r'gains dès la pointe du jour ? Qui c' est qui mène les chuwâs⁽¹⁵⁾ pour labourer les champs du seigneur ? Vous croyez pàs, Môssieu le maîte d' école, qu' les temps sont v' nus pour les p' tites gens comme nous de pu se laisser fère sans mouffter⁽¹⁶⁾ ? On a été une pèrè⁽¹⁷⁾ à Hesse à s' dire qu' on f' rait bien d' aller tousse enseme jusqu'à Haute-Seille pour voir les titres et les papiers qui sont dans les ar

Le 30 du mois d'août

Môssieur Verdet ,

C'est avec une grande tristesse que je viens vous annoncer le décès de mon cher mari Nicolas Mangin , le 16 août dernier. J' l'ai trouvé mort sur le coup de 8 heures le soir, alors qu'il était en train de vous écrire cette lettre que je vous envoie. Il est mort de sa belle mort , sans qu'on sache c' qui lui a arrivé . Dom Mouzet notaire curé , il a dit qu' c' était sûrement le cœur qui s' avait arrêté d' un coup.

J' vous envoie en même temps que cette lettre des écritures que mon Nicolas s' était procurées au greffe du bailliage de Lunéville aussqu' i' s' a rendu quèques jours avant sa mort. Ça concerne les affaires qui se sont passées à l' abbaye de Haute - Seille le premier du mois d' août. Je sais que c' était pour vous cette liasse de papiers, peussqu' i' me l' avait dit. Alors je vous envoie le tout par le maître des postes de Salbô.

Je vous salue bien , Môssieur Verdet.

Thérèse, veuve de Nicolas Mangin

Notes

1. nous - zaûtes : nous autres de la même famille, mais ausssi nous autres de Hesse
2. la Saint Marguerite : le 20 juillet, jour de la Sainte Marguerite
3. quat' mois de rang : pendant quatre mois
4. en tombant ... aux brimbelles : en tombant dans la forêt d'Abreschviller l'autre fois qu'on est allé aux myrtilles
5. namm : n'est-ce pas
6. la fôsse : la tombe
7. une bâcelle : une fille, une jeune fille
8. le nonon : l'oncle
9. le vrai-là : le coquin
10. sa braïlotte : sa braguette
11. des chmoutsses : des baisers
12. les âties qu' ê fait : elle minaude d'une manière ridicule

13. raconter des fiâffes : tenir des propos mensongers
14. tout un saint-frusquin : ensemble de choses disparates
15. les chwâs : les chevaux
16. sans mouffter : sans dire un mot
17. une pére : plusieurs

Extrait de la liasse des procès verbaux du greffe du bailliage Royal de Lunéville

« Aujourd'hui onzieme jour du mois d'août mil sept cent quatre vingt neuf, en la maison abbatiale de hauteseille, huit heures du matin

Nous Charles henri Louis Laptante Conseiller du Roi (...)

sur la requête présentée au Siège par les Sieurs Abbé Prieur et Religieux de haute seille contenant que samedi dernier premier du présent mois d'août, une troupe considérable d'habitans de plusieurs villages sont venus fondre sur l'abbaye de hauteseille. ils ont demandé hautement et exigé imperieusement la remise des titres, et se sont mis en devoir de se les procurer en brisant les portes des armoires de la dite abbaye ; il en est résulté la spoliation de leurs titres de propriété ; une pareille violence reprobée par toutes les loix ne peut certainement nuire aux droits de l'abbaye, droits soutenus par une possession constante, mais étant très important de faire constater par un acte juridique cette invasion et l'enlèvement qui en a été la suite, pourquoy lesdits Sieurs Abbé Prieur et Religieux de l'abbaye de hauteseille ont présenté au Siege leur dite requête par laquelle ils ont demandé acte de la plainte (...)

nous sommes transportés en ladite abbaye (...)

se sont présentés par devant nous dom Antoine Combette Prieur de ladite abbaye de hauteseille, que nous aurions interpellé de nous conduire à l'instant dans le lieu où sont déposés les titres et papiers de l'abbaye à quoi déférant ledit Dom Antoine Combette nous a conduit aux archives de la Maison qui sont déposées dans un endroit vouté et fermant à double porte de bois de chene ; que la premiere de ces deux portes nous a paru entiere, que la seconde est entierement hachée à l'endroit de la ferrure qui en a été détachée ; que ledit Dom Antoine Combette nous a observé que l'effraction de cette porte et l'arrachement des ferrures de l'une et de l'autre ne venait pas directement du fait des malveillants qui se sont introduits le premier du présent mois, après midi dans la maison de Haute Seille, mais que ces derniers ayant exigé avec violence la remise des titres de l'abbaye, le dit Dom Antoine Combette ne pouvant leur résister s'etoit déterminé à les leur livrer ; qu'à cet effet il les avoit conduit aux archives dont les portes etoient fermées et dont les clefs etoient dans les mains de Dom Blondlot Procureur de la Maison qui avait pris la fuite ; ledit Dom Antoine Combette qui craignait que ces furieux ne l'accusassent d'avoir soustrait lesdites clefs pour les empecher de se saisir des titres, préféra de les engager a briser les portes et a arracher les ferrures des portes des archives, et meme il les seconda dans cette opération. Etant dans le dit dépôt des archives, avons observé que ce lieu est tout entouré d'armoirs a la reserve de l'emplacement de l'unique fenestre par laquelle le dépôt est éclairé et de la porte par laquelle on y entre ; que ces armoires sont fermées par des ferrures attachées à des volets à jour garnis de fil de fer et que l'interieur est partagé en cases, ou layettes, et le dessus de chaque armoire porte pour inscription le nom du lieu auquel les titres y enfermés ont rapport ; avons remarqué que plusieurs de ces cases, ou layettes, estoient absolument vides ; que dans quelques autres il y avait quelques papiers épars, et le tout dans le plus grand désordre. Au sortir des archives, avons été conduits par ledit Dom Antoine Combette dans un appartement situé au premier etage prenant jour sur la cour, composé de deux chambres d'hôtes de plein pied ; là avons remarqué que la chambre d'entrée était fermée par une double porte et que le panneau inférieur de chacune des dites portes avait été brisé et enfoncé, que les éclats et les fragments des dits deux panneaux sont encore existants et déposés contre le mur vis-à-vis des dites deux portes ; qu'au moyen de la fracture et de l'enfoncement de ces panneaux, l'on s'étoit facilement introduit dans les dites chambres d'hotes sans en ouvrir, ni forcer les serrures, et ledit Dom Antoine Combette nous a fait observer que l'on avait cassé dans la premiere de ces chambres un

miroir de toilette (...)

que pour s'introduire dans la maison abbatiale de Haute Seille, l'on avait brisé à coups de hache la grande porte extérieure par laquelle on entre dans la seconde cour de ladite abbaye, forcé la serrure qui tenait la dite grande porte fermée et plié le bras de fer qui la soutenait intérieurement, avons également remarqué que la porte d'entrée du corps de logis servant d'habitation aux Religieux, et faite de bois de chene, avait été brisée à coups de hache, (...)

que la porte et principale entrée du même corps de logis (...) a été assaillie à coups de hache (...)

que sur la porte d'entrée de l'appartement (...) appelé le logement des Dames on avait porté deux coups de hache (...)

avons observé que les marques de ces deux coups de hache étoient toutes les deux ensanglantées (...)

avons remarqué que toutes les portes des chambres en lattes donnant sur les dits dortoirs avoient été, à la reserve de deux, forcées (...)

que dans le nombre de ces portes forcées étoient celle de la salle de billard et de celle de la Bibliothèque ; que sur le bord du billard et sur le tapis, il existe encore des traces de sang (...)

Ledit Dom Antoine Combette a déclaré que dans le billard on avait volé des billes d'ivoire (...)

que dans la Bibliothèque on avait également volé des livres sans qu'il puisse désigner le nombre, ni l'espèce, ayant seulement appris par le Brigadier de la maréchaussée du poste de Lunéville qu'il avait retiré des mains d'un des déprédateurs un volume de l'histoire naturelle de Buffon (...)

avons fait citer (...) et comparaître pardevant nous Dom Antoine Combette Prieur de l'abbaye de Haute Seille agé de 42 ans, Dom François Claudon agé de 57 ans, Dom Antoine Cottet agé de 32 ans, Dom Joseph Dieudonné Pagnot agé de 30 ans, tous Religieux prêtres de l'Ordre de Cîteaux demeurants en l'abbaye de Haute Seille pour recevoir leurs declarations sur les faits de force et violences commis en laditte abbaye (...)

lesquels après serment prêté de dire vérité nous ont déclarés unanimement qu'ils étoient prevenus que des bruits faux et séditions répandus parmi le peuple, avoient persuadé aux habitans des campagnes qu'ils étoient autorisés par le Roi à se faire remettre de gré ou de force les titres et papiers qui pouvaient les concerner et par ce moyen s'affranchir de toutes prestations et redevances ; que ces bruits avoient pris crédit et avoient echauffés les esprits de toutes les communautés qui sont chargés de quelques prestations ou redevances envers l'abbaye de Haute Seille, et qu'ils avoient résolu de s'attroper pour venir assaillir l'abbaye de Haute Seille et se faire remettre de gré ou de force les titres et papiers de ladite abbaye qui pouvaient les concerner ; (...) avertis par des personnes qu'ils avoient envoyés à la découverte que plusieurs communautés s'étoient reunies et quelles étoient déjà à Tanconville vers midi et quart le samedi premier aout present mois, ils firent fermer la première porte par laquelle on entre dans la seconde cour de l'abbaye, les portes de la maison abbatiale qui donnent sur ladite seconde cour, et en meme temps allerent sonner le tocsin, observant qu'ils firent fermer également la porte et principale entrée de leglise donnant sur la dite seconde cour, qu'environ un quart d'heure après, c'est-à-dire vers midi et demi dudit jour premier aout present mois, les habitans des communautés de Hesse, de Biberkirch, Trois Fontaines, Hartzwiller, Hermelange, Niderhoff et de Tanconville se presentèrent à la porte de la seconde cour de l'abbaye dont ils demanderent l'entrée avec de grands cris et des menaces, que les habitans de Hesse étoient à la tête des autres, et que les comparants ont appris que les dits habitans de Hesse avoient fait sonner le tocsin chez eux pour s'assembler et venir en force assaillir l'abbaye de hauteseille pour s'en faire remettre les titres et papiers, que les sept communautés que l'on vient de nommer ayant forcé la porte d'entrée de la seconde cour, en l'enfonçant à coups de hache et en forçant et en pliant le bras de fer qui la soutenait, s'introduisirent dans la cour où ils furent bientôt joints par plusieurs habitans de Cirey, Bertrambois et de Lafrimbolle formant tous ensemble le nombre de trois ou quatre cent personnes les uns armés de haches, les autres de fusils et de batons et tous paraissant animés de fureur et faisant les menaces les plus violentes contre les personnes et la Maison des Religieux de hauteseille ; qu'ils forcerent a

coups de hache la porte, et depuis ont dit que lesdits habitants des communautés cidevant dénommées s'étant présentés en force audevant du corps de logis habité par les Religieux, le S. Prieur leur demanda ce qu'ils voulaient, qu'ils répondirent imperieusement et tumultuairement qu'ils voulaient que l'on leur remit les titres et papiers la l'abbaye de hauteseille et que pour cet effet on les introduisit dans les archives de la maison ; qu'au milieu du tumulte et de la confusion inséparable d'une semblable circonstance il y eut une espèce de conférence entre le S. Prieur et ces séditieux et qu'elle fut interrompue par l'arrivée du Sr. de Prémont Seigneur de Cirey qui vint accompagné de sept autres personnes qui étaient venues porter secours aux Religieux de hauteseille, que le S. de Prémont et ceux qui l'accompagnaient étaient tous armés de fusil, ou de pistolets, à la réserve d'un qui n'avait qu'une fourche, et que le S. de Prémont n'avait d'autre intention que d'en imposer à ces séditieux et d'empêcher le désordre, ainsi qu'il l'a prouvé dans le moment même, car s'apercevant que les séditieux étaient offusqués de le voir armé, ainsi que ceux qui l'accompagnaient, il leur remit volontairement toutes les armes à feu, c'est-à-dire les fusils et les pistolets dont lui et ses compagnons étaient armés, que les séditieux déchargèrent ces armes en l'air, et qu'après les avoir déchargées, ils les gardèrent ; qu'ensuite le Sr. de Prémont de concert avec le S. Prieur renoua la conférence avec les séditieux et qu'enfin il fut convenu pour prévenir le désordre inséparable d'un attroupement aussi considérable, que seulement les Maires, Syndics et autres officiers municipaux de chaque communauté seraient introduits séparément et successivement dans la maison et conduits aux archives et où en présence du S. Prieur et autres Religieux et dudit Sr. de Prémont, ils pourroient prendre les titres et papiers qu'ils prétendoient les concerner ; qu'en conséquence de cette espèce d'accord les maire, Syndic, officiers municipaux et quelques autres habitants de la communauté de hesse entrèrent dans la maison et furent conduits au dépôt des archives, précédés du S. Prieur qui leur en ouvrit les portes ; qu'ils cherchèrent pendant fort longtemps parmi les titres et papiers ceux qui pouvaient les concerner et leur être utiles ; qu'ils se recrièrent que certaines pièces et certains titres qui leur étoient nécessaires ne se trouvaient pas dans les archives, que le S. Prieur leur répondit qu'on ne cherchait pas à leur soustraire aucuns des titres qu'ils demandoient, que s'ils ne trouvaient pas dans les archives de hauteseille tous ceux qu'ils croyaient devoir y être ils étoient peut être soit au greffe de Metz, soit au greffe de Vic, soit entre les mains du S. Abbé Commendataire et qu'ils pourroient se les procurer dans ces différents dépôts ; qu'au surplus il fallait qu'ils se hâtassent parce que les autres communautés s'impatientsaient et menaçaient d'entrer de force ; que les dits députés de hesse répondirent qu'il fallait qu'ils consultassent ceux des habitants de leur communauté qui étoient restés dans la cour ; qu'étant venus leur rendre compte des titres et papiers qu'ils avaient pris, la troupe des insurgents de hesse s'écria tumultuairement et avec menaces que cela ne suffisait pas, qu'il fallait forcer le S. Prieur et les religieux de hauteseille de remettre tous les titres qu'on leur demandait et que surement ils avaient cachés, que les députés de hesse revinrent dire au S. Prieur qu'absolument il fallait leur livrer les titres qu'ils demandoient, ou qu'en tous cas il fallait qu'il leur passât à l'instant une soumission par écrit de leur remettre dans la huitaine ; que ces propositions étant accompagnées des menaces les plus violentes, et sans vouloir écouter aucune des remontrances dudit S. Prieur, il céda à la force et leur passa par écrit toutes les soumissions qu'ils exigèrent de lui ; que ces attercas avec les gens de hesse durèrent plus de trois heures ; que pendant ce tems plusieurs Maires, Syndics et officiers municipaux des autres communautés se firent ouvrir la porte et se rendirent aux archives pour s'emparer des titres dont ils demandoient la remise, ce qui augmenta la confusion ; que d'autres mutins de cette troupe assemblée dans la cour se mêlèrent avec eux et redoublèrent de désordre (...)

tous ces gens (...) se saisirent indifféremment et sans distinction de tous les titres et papiers dont ils purent s'emparer (...) de manière que presque tous les titres ont été enlevés avec violence sans ordre ni règle (...)

le reste des habitants des mêmes communautés attaquaient à coups de hache et sarcoirs la porte extérieure de la Maison ; ils eussent sans doute brisé les vitres si l'on n'eut pris la précaution de les tenir ouvertes ; et ils se fussent introduits par les fenestres (...) dans tout le pourtour du rez de chaussée de la maison, l'on avait eu l'attention de leur distribuer du pain par les fenestres ; sur le champ, ils attaquèrent la porte extérieure de la cave (...) ne

purent venir à bout de forcer la porte extérieure de ladite cave, que pour les empêcher d'y revenir Dom Antoine Cottet et Dom Joseph René Pagnot firent sortir une pièce de vin de douze à treize mesures qui fut livrée à leur discrétion ; que ces gens qui avant d'avoir bu avaient (...) fait beaucoup de désordre et d'effractions intérieures, en firent bien davantage lorsqu'ils eurent une fois la tête échauffée par le vin quoiqu'ils eussent promis de se retirer aussitôt que le vin serait bu ; ils oublièrent bientôt cette promesse, et animés d'une fureur insensée ils firent toutes les effractions intérieures et dilapidations mentionnés au procès verbal ; des autres parts frappèrent plusieurs des domestiques de la maison, menacèrent de couper la tête d'un coup de hache à une servante de la maison qu'ils prenoient pour une autre personne à qui ils imputaient d'avoir dit que pour se débarrasser d'eux, il fallait mettre du poison dans le vin qu'on leur livrait ; que dans leur fureur ils leverent et la hache et le sabre tant sur le S. Prieur que sur les autres Religieux de la maison, et parlèrent de mettre le feu à la maison (...)

lesdits Religieux qui voyaient leur vie dans un danger éminent et imminent prirent le parti d'abandonner la maison et de s'échapper comme ils purent mieux ; que Dom François Claudon (...) fut saisi et arrêté par les habitants de la communauté de Biberkirch, que ces furieux voulaient l'emmener en otage, parlaient de le lier et garotter, et l'entraînerent avec eux à la distance d'environ trois cent pas hors de la maison de hauteseille, que la heureusement quelques habitans de hartzville le tirèrent des mains de ceux de Biberkirch, et le ramenèrent à la maison cest à dire à la basse cour où il trouva moyen de se cacher dans un grenier à foin, où il resta jusqu'au moment de la retraite de toute cette horde d'insurgents qui partirent successivement de manière que la maison n'était pas encore évacuée entièrement à dix heures du soir. »